Saison de chasse dans les Yvelines

La chasse est pratiquée chaque année en forêt dans les Bois de Trappes, de la Mérantaise et de Port-Royal. Elle permet de réguler les populations de sangliers et de chevreuils et contribue ainsi à la conservation des écosystèmes forestiers.

De cette régulation dépendent :

- l'équilibre sylvo-cynégétique (faune/flore),
- le renouvellement de la forêt,
- la limitation des accidents avec les véhicules,
- la réduction des dégâts sur les terrains agricoles.

La forêt domaniale de Port-Royal, grande de 680 hectares, abrite une population de chevreuils et de sangliers
Sans régulation, une trop forte densité de ces animaux pourrait entraîner des dommages aux jeunes plants forestiers par la consommation répétée des jeunes pousses (abroutissement).
Le niveau de la population de cervidés est contrôlé par la chasse. Le nombre d'animaux à prélever est défini chaque année par un plan de chasse arrêté par le Préfet.

Des interventions optimisées pour une chasse raisonnée
L'ONF est détenteur du droit de chasse en forêt domaniale et mène une gestion cynégétique exigeante en partenariat avec les autres acteurs de la chasse: la FICIF (Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France), la DDT (Direction Départementale des Territoires), le Conseil départemental, les associations d'usagers, les adjudicataires de chasse ainsi que les autorités de l'Etat (Gendarmerie et Police).

PRUDENCE, action de chasse : lors des journées de chasse, des panneaux « chasse en cours » sont disposés en périphérie du secteur chassé.
Promeneurs, cavaliers, cyclistes …, vous devez être attentifs à la signalétique mise en place.
Il est demandé de ne pas pénétrer dans les zones chassées.

Documents
Calendrier de chasse 2025 2026
port-royal-chasse-2025/2026
Liens utiles
ONF saison de chasse 2025 - 2026